



Consulat Général d'Italie
Lagos

VISA D'ENTRÉE POUR "TOURISME" (V.S.U.)

Le visa pour tourisme permet l'entrée, pour un séjour de courte durée, en Italie et dans les autres pays de l'espace Schengen aux citoyens étrangers qui souhaitent voyager pour des raisons touristiques.

Pour demander le visa, il faut présenter:

1. [Formulaire de demande de visa](#) de séjour dûment rempli et signé ;
2. Passeport en cours de validité d'au moins trois mois supérieur à la durée du séjour ;
3. Une photo récente au format [ICAO](#) ;
4. Documentation prouvant la disponibilité de moyens financiers suffisants en Italie (Tableau de la Directive du Ministère de l'Intérieur du 1/3/2000) ;
5. Réservation aérienne aller-retour ;
6. Preuve de disponibilité d'un logement (réservation hôtelière, [déclaration d'hospitalité](#), etc.) ;
7. [Lettre d'invitation](#) si nécessaire ;
8. Assurance santé avec une couverture minimale de 30 000 € pour les frais médicaux, l'hospitalisation d'urgence et les frais de rapatriement ;
9. Attestation d'emploi :
 - Pour les entrepreneurs : certificat de paiement des impôts et certificat de création d'une société.
 - Pour les employés : lettre d'embauche indiquant les jours de congé.
 - Pour les universitaires (professeurs, boursiers, conférenciers, assistants) et étudiants : lettre de l'école ou de l'université.
 - Pour les hommes d'affaires : preuve d'activités commerciales au Nigéria et à l'étranger (par ex. connaissements, registre des reçus, etc.).
 - Toute preuve de liens avec le Nigéria (certificat de mariage, titres de propriété immobilière).
10. Relevés bancaires des 3 derniers mois.
11. Pour les mineurs: acte de naissance original et, s'ils voyagent avec un seul parent, autorisation de l'autre parent.

ATTENTION : La liste des documents ci-dessus doit être considérée comme indicative pour les usagers. Le Consulat se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires selon le cas et de demander des compléments documentaires.